

**Le 28 février 2018**

**À Sare**

**Assemblées Générales  
*ordinaire et extraordinaire*  
de l'Afac-Agroforesteries**

# Mot d'ouverture de la présidente

## Tour de table

**14h10 :** Assemblée Générale extraordinaire

- > Révision des statuts

**14h35 :** Assemblée Générale ordinaire

- > Lecture et approbation du rapport moral
- > Présentation et approbation du rapport d'activité 2017
- > Présentation et approbation du rapport financier 2017 et du budget prévisionnel 2018
- > Élection du conseil d'administration

**17h00 :**

- > Échange et débat sur les structurations régionales

**18h30 :** Mot de clôture

## Assemblée générale extraordinaire

### **1.** Proposition de modification des **statuts**

- articles 4 - Siège
- Article 14 – Gratuité du mandat

### **2.** Présentation du **règlement intérieur**

### **3.** Proposition de modification des **tarifs des adhésions**

## 1. Proposition de modification des **statuts**

### Article 4 « Siège » :

#### Ancienne version :

*« Son siège est à **3, la pépinière - Pôle de l'arbre, route de Redon - 44290 Guéméné Penfao**. Le conseil d'administration a le choix de l'immeuble et de la commune où le siège est établi, et peut le transférer par simple décision. »*

#### Nouvelle version soumise au vote :

*« Son siège est au **38, rue Saint-Sabin - 75011 Paris**. Le conseil d'administration a le choix de l'immeuble et de la commune où le siège est établi, et peut le transférer par simple décision. »*

## 1. Proposition de modification des **statuts**

### Article 14 « Gratuité du mandat » :

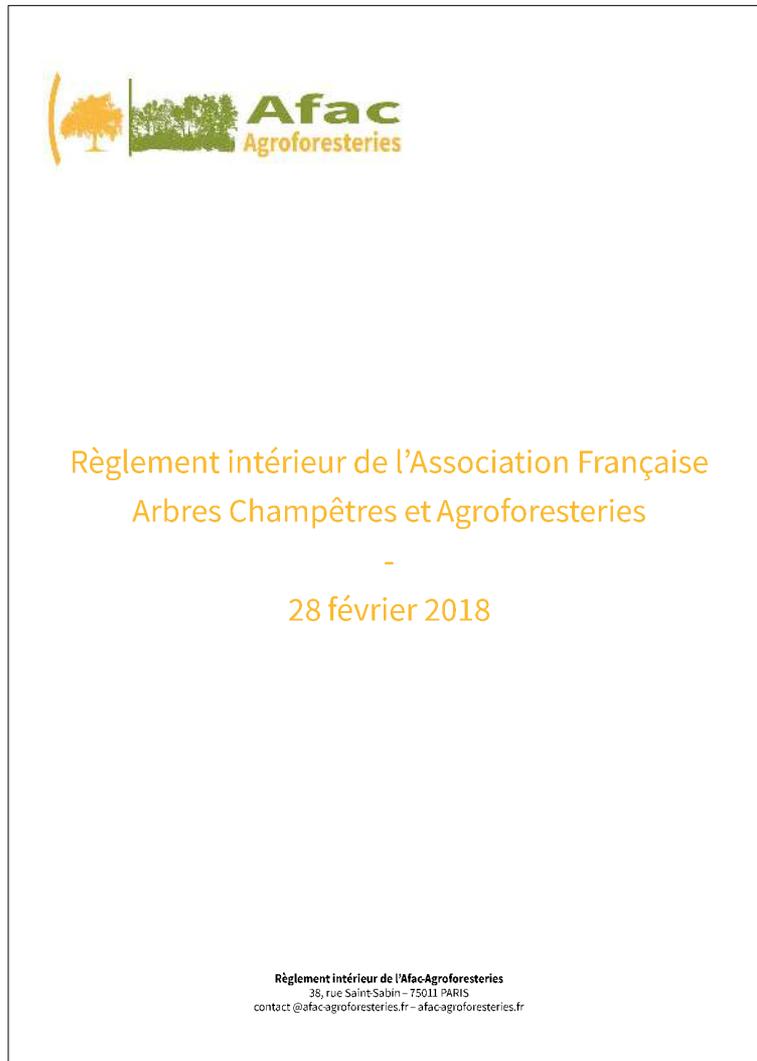
#### Ancienne version :

*« Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont conférées. Ils pourront, toutefois, obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'association, sur justification, et après accord préalable du président. »*

#### Nouvelle version soumise au vote :

*« En principe, les membres de l'association ne peuvent pas recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées. Toutefois, à titre exceptionnel et dans le cas où ces membres sont des personnes morales, certaines missions particulières pourront leur être confiées et rémunérées selon les modalités fixées par le conseil d'administration, et ce sans que cela ne remette en cause la gestion désintéressée de l'Association. L'organe compétent pour fixer les modalités de cette rémunération est le bureau. Les membres de l'association pourront obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'association, sur justification et dans les conditions fixées dans le règlement intérieur prévu à l'article 21. »*

## 2. Présentation du **règlement intérieur**



## 3. Proposition de modification des **tarifs des adhésions**

<input type="radio"/> Organisme national	.....	220 €
<input type="radio"/> Organisme départemental ou régional	.....	110 €
<input type="radio"/> Idem si adhérent à une Afac régionale (Afhc - Occitanie, ...)	.....	88 €
<input type="radio"/> Organisme infra-départemental ou local	.....	55 €
<input type="radio"/> Organisme membre bienfaiteur (à partir de 250 €)	.....	€
<input type="radio"/> Adhésion individuelle (personne physique)	.....	22 €

Augmenter le tarif des adhésion individuelles à 55€



## Assemblée générale ordinaire

- 1.** Lecture et approbation du rapport moral
- 2.** Présentation et approbation du rapport d'activité 2017
- 3.** Présentation et approbation du rapport financier 2017 et du budget prévisionnel 2018
- 4.** Élection du conseil d'administration

# Lecture et approbation du rapport moral



Par Françoise Sire, présidente

# Lecture et approbation du rapport d'activité 2017

## Rapport d'activité 2017



Le réseau des professionnels  
de la haie,  
de l'arbre champêtre  
et des agroforesteries

Site internet : [www.afac-agroforesteries.fr](http://www.afac-agroforesteries.fr)  
www.afac-agroforesteries.fr - 02 44 61 11 11 - contact@afac-agroforesteries.fr

## Sommaire

1. Porter un programme national de plantation
2. Développer de nouvelles filières de qualité
3. Initier des projets en recherche et développement
4. Accompagner les politiques de l'arbre « hors-forêt »
5. Promouvoir l'agroforesterie et ses professionnels
6. Animer et renforcer un réseau
7. Fonctionnement de l'association

A man and a woman, both wearing bright green jackets, are working together in an outdoor setting. The man, on the left, is wearing grey gloves and using black pruning shears to trim a bare tree sapling. The woman, on the right, is holding the sapling steady. In the background, another person in a green jacket is visible, and the scene is set in a field with trees under a clear sky. A white text box is overlaid on the image.

# 1. Porter un programme national de plantation

## Le partenariat avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France



# Partenariat avec la Fondation Yves Rocher



**YVES ROCHER FONDATION**  
**Afac Agroforesteries**

**un partenariat vivant comme grandissent les arbres**

L'histoire du programme Plantons pour la Planète - France 2010-2020

*"C'est Yves Rocher nous qui avons décidé d'initier ce partenariat avec la Fondation Yves Rocher et l'Agroforesteries. Elle a été présentée à la Fondation Yves Rocher le 27 août 2010. C'est Yves Rocher et nous qui avons initié la mise en œuvre et le lancement de ce partenariat. Il y a eu beaucoup de 7 ans."*

**Historique de la Fondation Yves Rocher**  
 2007 est l'année de l'ouverture de l'Agroforesteries "Plantons pour la Planète" à Angers. Yves Rocher engage l'Agence L'Arbre pour la mise en œuvre de la mission qui consiste à accompagner les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les citoyens à créer des plantations d'arbres et de haies. L'Agence L'Arbre est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir l'agroforesterie en France.

**Historique de l'Agroforesteries**  
 2007 s'est aussi le début de la création de l'Agroforesteries. Il s'agit de regrouper toutes les actions de la Fondation Yves Rocher et de les mettre en œuvre sur le territoire national.

**Mission de l'Agroforesteries**  
 La Fondation Yves Rocher est une association pour la promotion de l'agroforesterie. Elle a pour mission de promouvoir l'agroforesterie en France et de soutenir les acteurs de ce secteur.

## PASSION POUR L'ARBRE

Depuis le départ, Yves Rocher est une association pour la promotion de l'agroforesterie. Elle a pour mission de promouvoir l'agroforesterie en France et de soutenir les acteurs de ce secteur.

## ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

Le programme Plantons pour la Planète vise à créer des plantations d'arbres et de haies pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'environnement.

## PLANTONS! 2010

**les lauréates de Terre de Femmes**  
 Sylvie Morier, lauréate de Terre de Femmes en 2008

**lancement de l'opération "Plantons pour la Planète"**  
 par Jacques Rocher en 2010

**création de l'association Afac-Agroforesteries**  
 en 2010, avec un premier président, Yves Gabory

## EXIGENCE DE QUALITÉ

Améliorer les techniques de plantation pour garantir la qualité et la pérennité des arbres plantés.

## TRANSMISSION

Sensibiliser par les animations de plantation et former une communauté de planteurs.

## RÉSILIENCE

**les échanges entre planteurs**

Sylvie au Mexique  
 Paule en Hollande

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Capitaliser au cours des campagnes - observatoire national des plantations

## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Aider une communauté de récolteurs de graines Végétal local

## EXEMPLARITÉ

**Capacité d'un observatoire national des plantations**

3 millions d'arbres plantés

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Gérer durablement ce qui a été planté

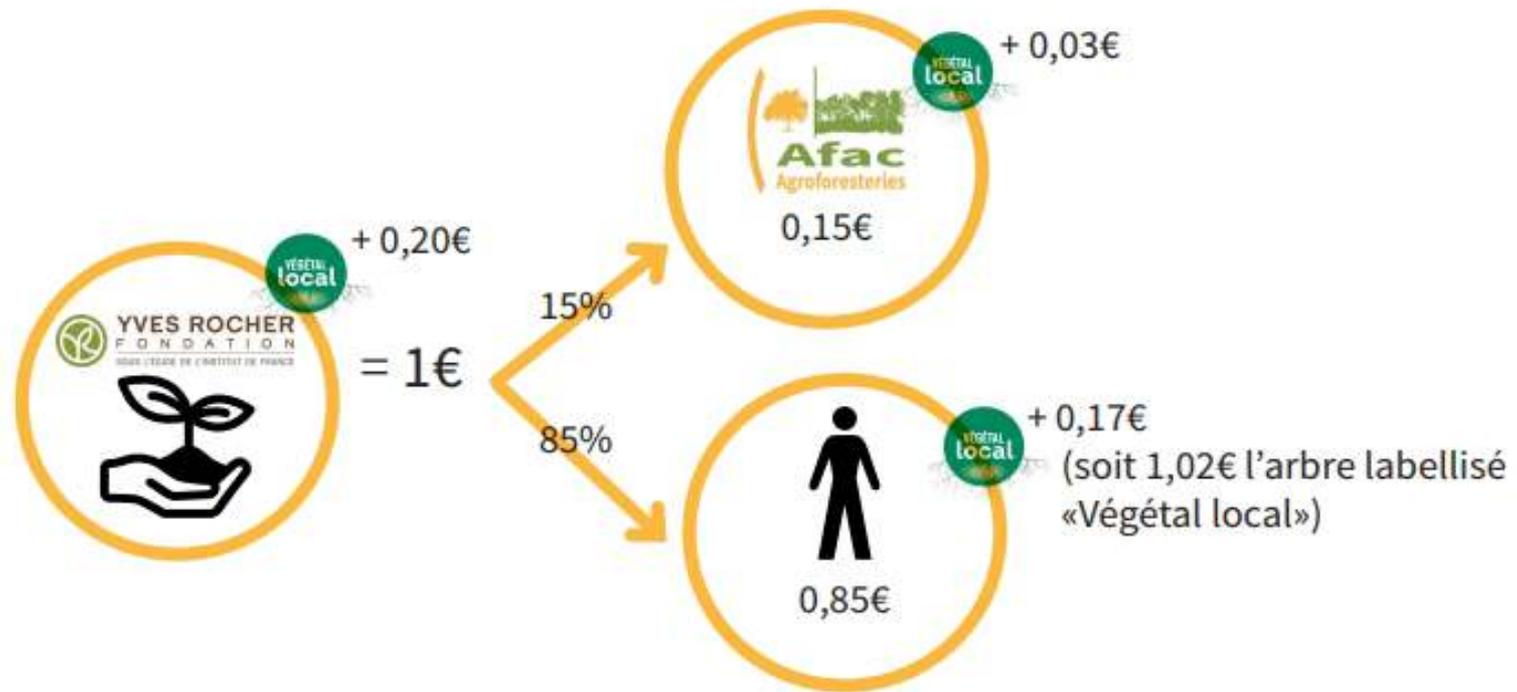
## POUR LE VIVANT

**2020**

Capacité d'un observatoire national des plantations

Yves Rocher soutient le mouvement de l'Agroforesteries. Son rôle est de promouvoir l'agroforesterie en France et de soutenir les acteurs de ce secteur. L'Agroforesteries est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir l'agroforesterie en France et de soutenir les acteurs de ce secteur.

## Dispositif d'aide à la plantation du programme Plantons pour la Planète - France



A close-up photograph of a field of young green seedlings growing in dark, rich soil. The seedlings are small and have several leaves, some showing a slight yellowing at the base. The soil is dark brown and appears moist. The background is slightly blurred, showing more rows of seedlings stretching into the distance.

## **2. Développer de nouvelles filiales de qualité**



**VÉGÉTAL local**

**VRAIES MESSICOLES**

## Prescriptions techniques sur l'achat de végétaux sauvages d'origine locale\*

### GUIDE DE RECOMMANDATIONS

Edition avril 2017

**VÉGÉTAL local**

FICHE TECHNIQUE

## Parcs à boutures

AIDE À LA CRÉATION ET GESTION DE PARCS À BOUTURES

**UN PARC À BOUTURES, POURQUOI ?**

Un parc à boutures, ou parc à clones (ou de pieds-mères), est une plantation d'arbres ou d'arbustes permettant une récolte aisée d'une quantité importante de matériel végétal sous forme de boutures, pour les besoins de chantiers de génie végétal.

Aucun processus reproductif sexué n'est impliqué dans la production de ce matériel végétal, mais il est essentiel de préserver la diversité génétique lors des chantiers de plantation ou de génie végétal.

Aussi la composition du parc doit se rapprocher autant que possible de la diversité génétique des arbres du territoire concerné par l'utilisation du matériel végétal qui en est issu.

Le label « Végétal local » privilégie les collectes dans la nature. Mais pour avoir à disposition le matériel végétal adapté aux boutures (juvénilité des rameaux ou dimension régulière des bois) en quantité suffisante, il faut des scénarios pédoécologiques, difficiles à anticiper et à réaliser sur des individus dispersés sur le territoire chez de multiples propriétaires.

Aussi le label a ouvert la possibilité de création de parcs à boutures. Cette fiche vient guider les porteurs de projets de parcs à boutures dans leurs décisions et leurs choix d'itinéraires techniques.

Cette fiche technique vient préciser et compléter les règles de traçabilité du référentiel technique « Végétal local » pour la constitution de parcs à boutures. Elle permet d'aller plus loin tout en respectant les principes du label.

► **DÉFINITIONS :**

Un parc à boutures est créé à partir de plants bouturés, c'est un **parc de clones**. Un « clone » est constitué de l'ensemble des « ramets » bouturés à partir de la même plante (« fortet ») ; tous les ramets d'un clone et leur ortet ont donc le même génotype.

Nous utiliserons le terme de « population » pour désigner les individus d'une espèce concernée présents sur le site de récolte et dans son environnement immédiat. Nous reprendrons donc la définition de l'Institut pour le Développement Forestier « ensemble d'individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes » (Vocabulaire forestier, 2011). La population est souvent plus vaste que le site de récolte.

► **AVERTISSEMENT :**

Un parc à boutures est un parc de clones répondant à des objectifs de composition génétique (en termes de diversité (déterminé par le nombre de clones) et de production (déterminé par le nombre de pieds-mères dans le parc)). Si on n'a pas besoin d'un grand nombre de pieds-mères, chaque clone ne sera représenté que par 1, 2 ou 3 ramets.

La répartition des clones sur le terrain (regroupés ou disséminés) dépend de la manière dont on envisage de constituer les lots de boutures : brassage après une récolte identifiée ou récolte à l'aveugle.

Les espèces concernées par les parcs à boutures sont principalement les salicées, utilisées en grandes quantités dans les projets de génie végétal. Mais cette méthode de production peut également s'appliquer à d'autres espèces, en fonction des conditions de production et pour garantir celle-ci, comme par exemple Ligustrum vulgare, très sensible à la fonte des semis en pépinière.

**VÉGÉTAL local**

FICHE TECHNIQUE

## Vergers à Graines

AIDE À LA CRÉATION ET GESTION DE VERGERS À GRAINES

**UN VERGER À GRAINES, POURQUOI ?**

Un verger à graines, ou verger à clones (ou de pieds-mères), est une plantation d'arbres ou d'arbustes permettant une récolte aisée d'une quantité importante de fruits ou de graines.

D'autre part, l'essentiel des échanges génétiques lors de la floraison se réalise au sein du verger de par la proximité entre les individus.

Aussi un verger à graines a la capacité de rassembler, préserver, voire augmenter, en un seul lieu, la diversité génétique d'une espèce présente à l'échelle d'un grand territoire.

Le label « Végétal local » privilégie les collectes de graines dans la nature. Pour les espèces non largement réparties sur une région d'origine, pour maintenir la diversité génétique il faut multiplier les sites de récolte. C'est un processus complexe qui a une incidence sur le prix final du plant et c'est peu responsable écologiquement.

Aussi le label a ouvert la possibilité de création de vergers à graines. Cette fiche vient guider les porteurs de projets de vergers à graines dans leurs décisions et leurs choix d'itinéraires techniques.

Les clones ou les familles sont répartis sur toute l'étendue du verger afin de faciliter l'échange de gènes entre tous les constituants du verger.

L'objectif du label étant de favoriser la diversité génétique, un verger à graines « Végétal local » devra être constitué de plants issus de semis, donc un verger de familles, réalisable en respectant les règles génétiques et spécifiques décrites dans le référentiel technique.

La constitution d'un verger à graines de clones (plants greffés ou bouturés) sera plutôt réservée à un projet de sauvegarde à conduire en partenariat avec un institut de recherche ou un Conservatoire botanique national (CBN). Elle peut aussi concerner à des espèces peu ou rarement fructifères dans la nature. Chaque clone sera représenté par 1 à 4 ramets en fonction des objectifs du projet et de l'état des populations sources.

Cette fiche technique vient préciser et compléter les règles de traçabilité du référentiel technique « Végétal local » pour la constitution de vergers à graines. Elle permet d'aller plus loin tout en respectant les principes du label.

► **DÉFINITIONS :**

Un verger à graines peut être créé à partir de plants greffés ou bouturés, c'est un **verger de clones**, ou de plants issus de semis, c'est un **verger de familles**. Un « clone » est constitué de l'ensemble des « ramets » greffés ou bouturés à partir de la même plante (« fortet ») ; tous les ramets d'un clone et leur ortet ont donc le même génotype.

Une « famille » désigne toutes les graines et tous les semis provenant de la même plante (mère).

Nous utiliserons le terme de « population » pour désigner les individus d'une espèce concernée présents sur le site de récolte et dans son environnement immédiat. Nous reprendrons donc la définition de l'Institut pour le Développement Forestier « ensemble d'individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes » (Vocabulaire forestier, 2011).

► **AVERTISSEMENT :**

La composition d'un verger (le nombre de clones ou le nombre de familles) résulte de considérations génétiques, notamment en termes de diversité.

La taille du verger (le nombre de ramets ou de semis) dépend de l'objectif fixé en matière de production de semences.



2015-2016



50 699

arbres et arbustes labellisés  
«Végétal local» ont été plantés

2016-2017



86 734

arbres et arbustes labellisés  
«Végétal local» ont été plantés

2017-2018



162 567

arbres et arbustes labellisés  
«Végétal local» vont être plantés

## Plantons Végétal local !

- **L'aide aux plants labellisés**, un levier pour lancer la filière de production *Végétal local*
- **Plantation de 200 000 arbres** *Végétal local* en 3 ans
- **Nouvel objectif : + 1 million de plants** *Végétal local* plantés d'ici 2021



**YVES ROCHER**  
FONDATION  
SOUS L'ÉGIDE DE L'INSTITUT DE FRANCE

Dans le programme  
*Plantons pour la*  
*Planète - France*

# Le label bois bocager géré durablement



**Un projet de coopération leader – inter-régional**  
**Budget global : 460 000 €**

Pilote Région  
Normandie

Pilotes Région  
Bretagne

Pilote Région  
Pays de Loire

Coordination  
nationale



SCIC Bois Bocage Energie  
Laurent NEVOUX



Lannion-Trégor Communauté  
Catherine MORET



SCIC Bocagenèse  
Lucie LE BRETON



SCIC Mayenne Bois Energie  
Emmanuel LELIEVRE



SCIC Mayenne Bois Energie  
Olivier LEPAGE



Afac-Agroforesteries  
Paule POINTEREAU



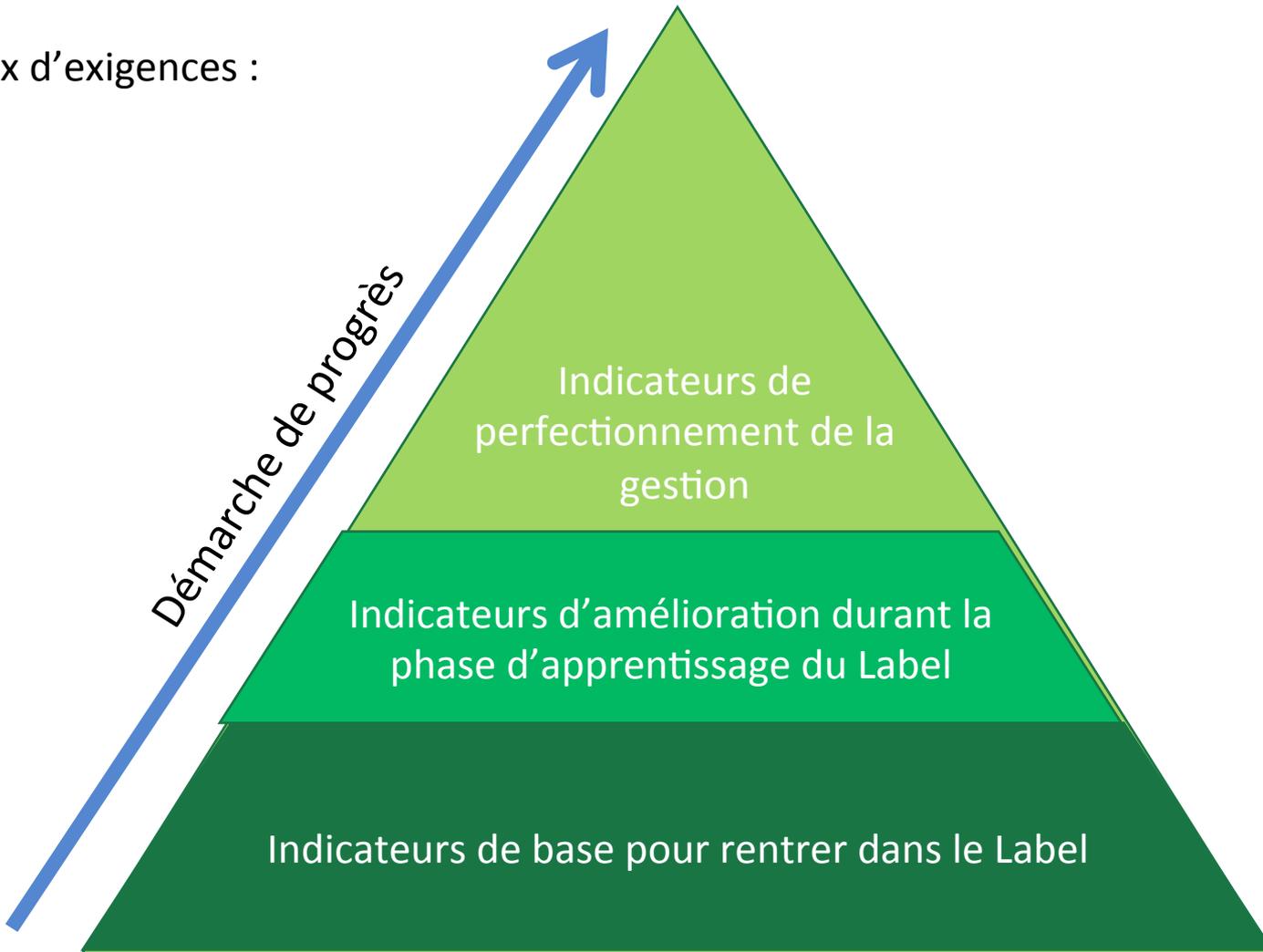
CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.

# Les groupes locaux multi-acteurs



# Les niveaux d'indicateurs

3 niveaux d'exigences :



## Indicateurs à l'échelle du chantier



*Indicateur pour la cépée d'arbres et d'arbustes :*  
**Coupe effectuée au plus près du sol**



*Indicateur pour la cépée d'arbres et d'arbustes :*  
**Elagage des branches effectué sans chicot et préservant le bourrelet cicatriciel**

## Les outils du label

## Calendrier

Sortie du label prévue fin 2018

- Etablir **deux cahiers de charges** distincts
  - Cahier des charges **producteurs**
  - Cahier des charges **revendeurs**

*Qui identifie des indicateurs = ce que l'on veut mesurer*

- Créer **un outil de traçabilité** informatique (SIG - WEB) de l'état des lieux (PGB) et des travaux

- Construire **une procédure de labellisation** contrôlable

- Constituer **une gouvernance nationale** du label



**Mars 2018**



**Septembre 2018**



**Septembre 2018**



**Mars 2018**

A photograph of a classroom or meeting room. In the foreground, a woman with curly hair, wearing a white polka-dot shirt, is seated at a wooden table, resting her chin on her hand. On the table in front of her are a pair of glasses, a small white cup, and a brown pencil case. In the background, several other people are seated at tables, some looking towards the front of the room. A whiteboard and a blackboard are visible at the front, along with two windows showing greenery outside. The room has a high ceiling with exposed wooden beams.

### 3. Initier des projets de recherche et développement

## Appel à projets d'innovation et de partenariat 2018

### Manifestation d'intérêt

Organisme chef de file : Afac-Agroforesteries

Début : 01 janvier 2019

Durée : 36 mois

N° Thème : 1

RMT : RMT AgroforesterieS (en cours)

Le dossier a-t-il déjà fait l'objet d'un dépôt à cet  
appel à projet ?   ■ non

---

**RESP'HAIES : RESilience et Performances des exploitations agricoles liées aux HAIES**

---

#### **BREF RESUME, destiné à la diffusion :**

Pour préserver et valoriser les haies dans l'espace agricole, ce projet vise : à décrire les différents types de haies et leurs modalités de gestion dans une approche sylvicole (ITK, cubage de biomasse, productivité) (1), à améliorer les connaissances sur les services écosystémiques rendus par les haies (2), et sur leurs contributions aux performances économiques des exploitations agricoles (3). Ces ressources seront analysées et mobilisées dans des démarches d'accompagnement (4) d'agriculteurs et de futurs agriculteurs par les conseillers agroforestiers et les enseignants.

---

#### **ORGANISME CHEF DE FILE :**

Nom : Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)

Adresse : 3, la pépinière – Pôle de l'arbre, route de Redon – 44290 Guéméné Penfao

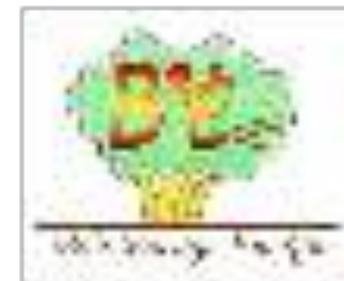
Téléphone/fax : 01 43 14 75 92 / pas de fax

Mail : [contact@afac-agroforesteries.fr](mailto:contact@afac-agroforesteries.fr)

#### **CHEF DE PROJET :**

Nom, Prénom : Sanson, Baptiste

## Les onze organismes partenaires



## Actions

Action 0 : Coordonner le projet et accompagner les recherches participatives

Action 1 : Décrire les haies et leurs modalités de gestion

Action 2 : Renforcer les connaissances sur les services écosystémiques des haies dans les systèmes de production

Action 3 : Evaluer la contribution des haies aux performances économiques des exploitations agricoles

Action 4 : Mobiliser et analyser les ressources produites dans des démarches d'accompagnement

## Budget

Coût total en euros : 1 014 274 €

Coût hors salaire public : 765 569 €

Aide sollicitée du Casdar : 490 000 €

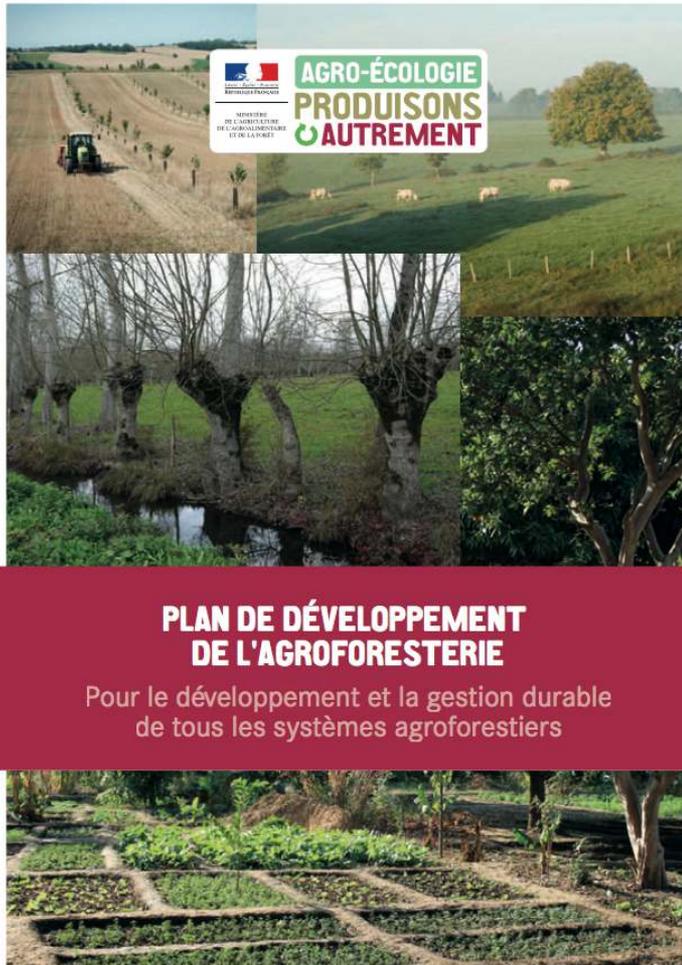
Autres concours financier : 125 000 €

Autofinancement : 150 570 €



## 4. Accompagner les politiques de l'arbre « hors-forêt »

## 2018 – à mi-parcours de sa mise en œuvre, quel bilan ?



# 123 conseillers agroforestiers agréés BCAE7

présents sur **toutes les régions de France** (hormis la région PACA et la région Corse)



**Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche**  
Adresse : 19 Rue de l'Orangerie, 35410 Châteaugiron  
Tel : 02 99 00 76 41

**RANNOU GOUSET Etienne**  
Fonction : Technicien bocage  
Email : bocage.bvseiche@orange.fr  
Tel : 06 72 94 49 86

**HALAIS Emeline**  
Fonction : Technicienne agricole et bocage  
Email : mission-agricole.bvseiche@orange.fr  
Tel : 06 72 94 49 86

Coordonnées de la structure

Coordonnées des conseillers agroforestiers agréés

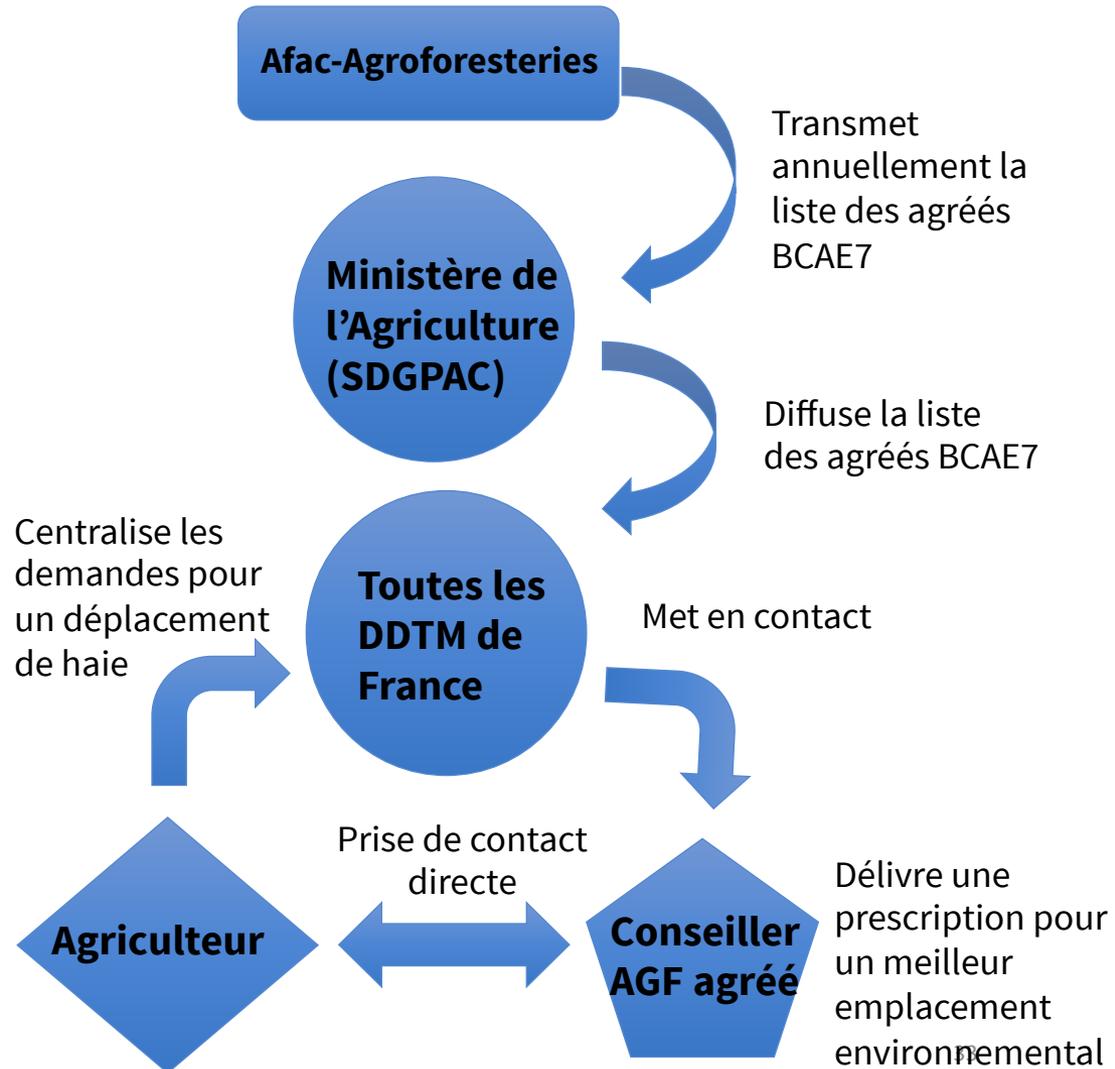
Carte interactive des structures et de leurs conseillers agroforestiers disposant de l'agrément BCAE7 pour l'année 2017 - <http://afac-agroforesteries.fr/les-habilites-bcae7/>

## Edition annuelle de la liste des agrés BCAE7



Liste des habilités à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE7

Rédigée le 01 août 2017

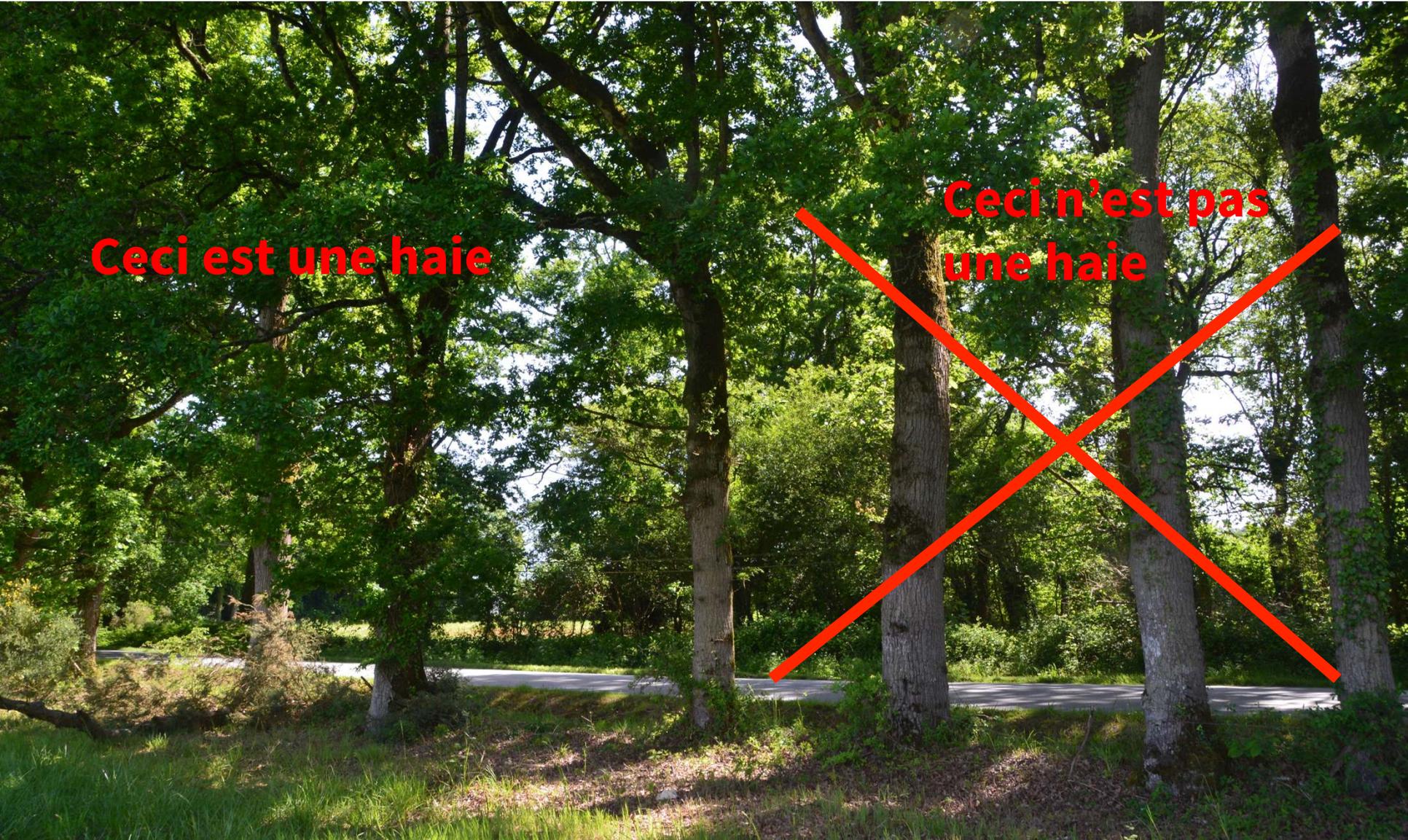


## Est-ce une haie ?



**Ceci est une haie**

**Ceci n'est pas  
une haie**



**Haie BCAE7**

**Alignement d'arbres**



## Haie BCAE7 ou alignement d'arbres ?



## 1) Alignement d'arbres 2) Haie BCAE7



## Haie BCAE7 ?



## Haie BCAE7 + trouée + alignement d'arbres



Haie BCAE7

Trouée

Haie BCAE7

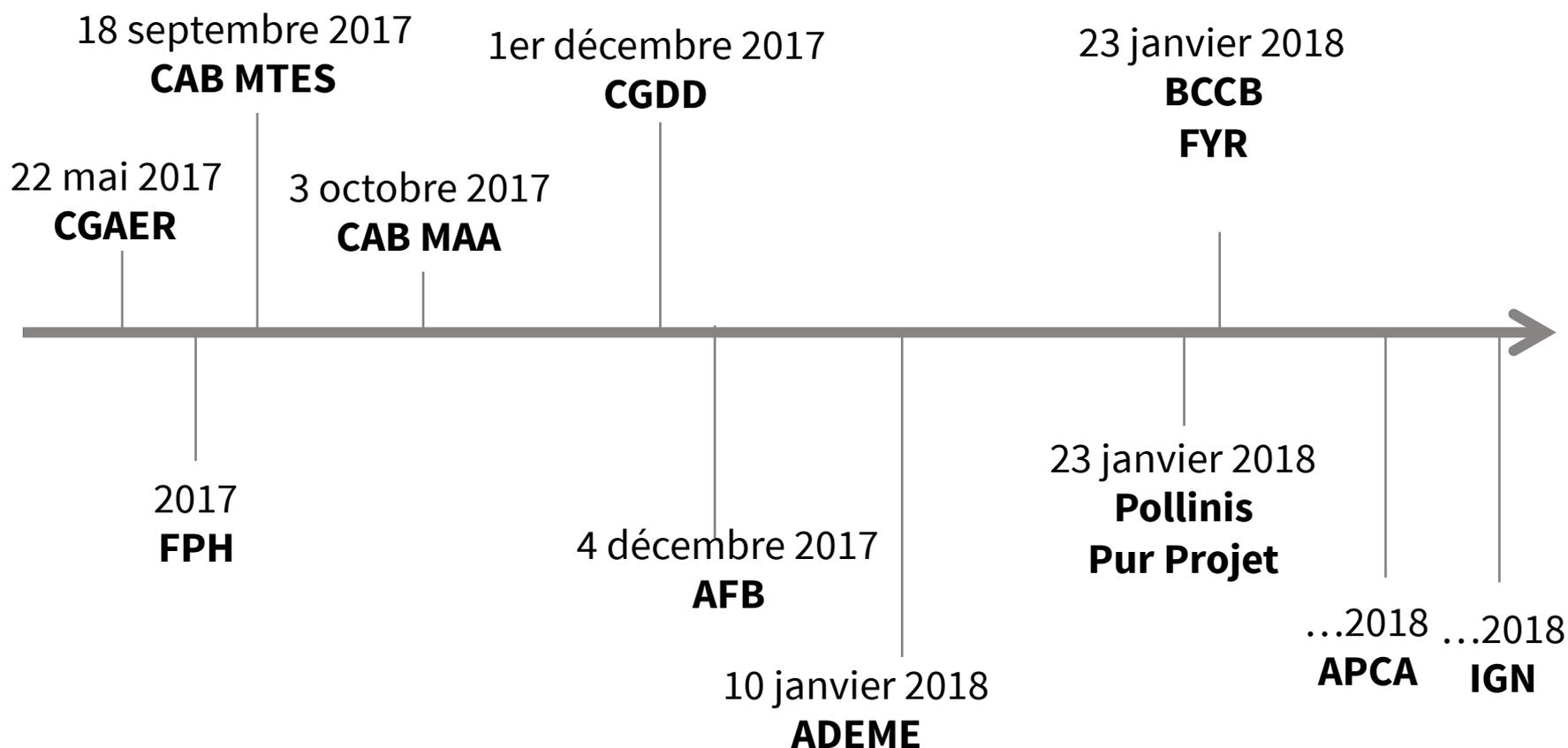
Alignement d'arbres

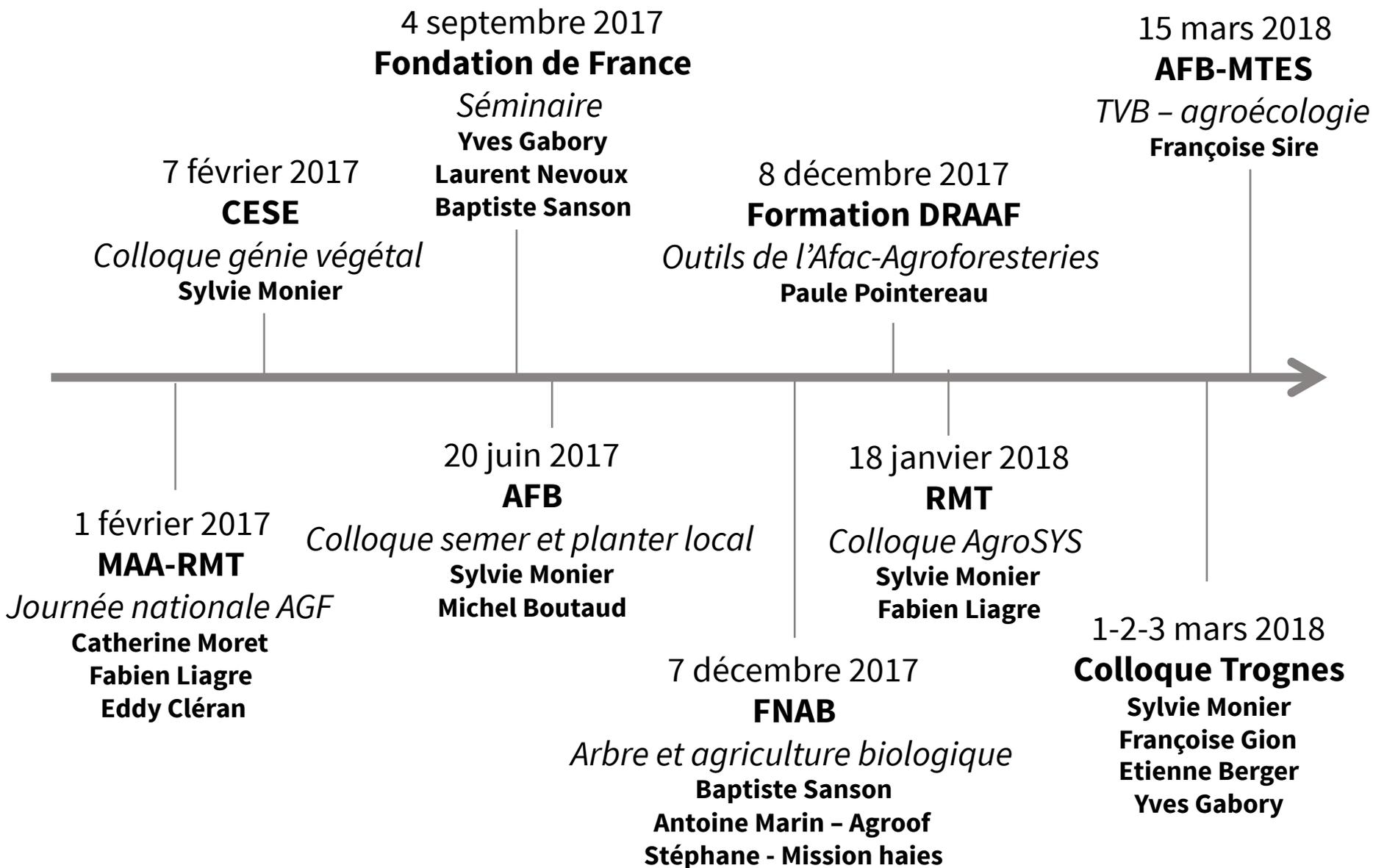
Haie BCAE7

A photograph of a herd of cows grazing in a lush green field. The cows are scattered across the foreground and middle ground, some standing and some lying down. In the background, there is a dense line of large, leafy trees, likely oaks, under a bright sky. The overall scene depicts a healthy, integrated agricultural system.

## **5. Promouvoir l'agroforesterie et ses professionnels**

## Partenariats, relations institutionnelles







## **6. Animer et renforcer un réseau professionnel**

# Qui sont les adhérents ?

## Répartition des types de structures adhérentes à l'Afac-Agroforesteries



**22%** (48)

Organisme «arbres champêtres, haies et agroforesteries»

dont 9 Chambres d'agriculture

**(4) 2%** Enseignement et recherche



**8%** (18)  
Organisme professionnel agricole

**6%** (13)  
Entreprise et agriculteur

**17%** (37)  
A titre personnel

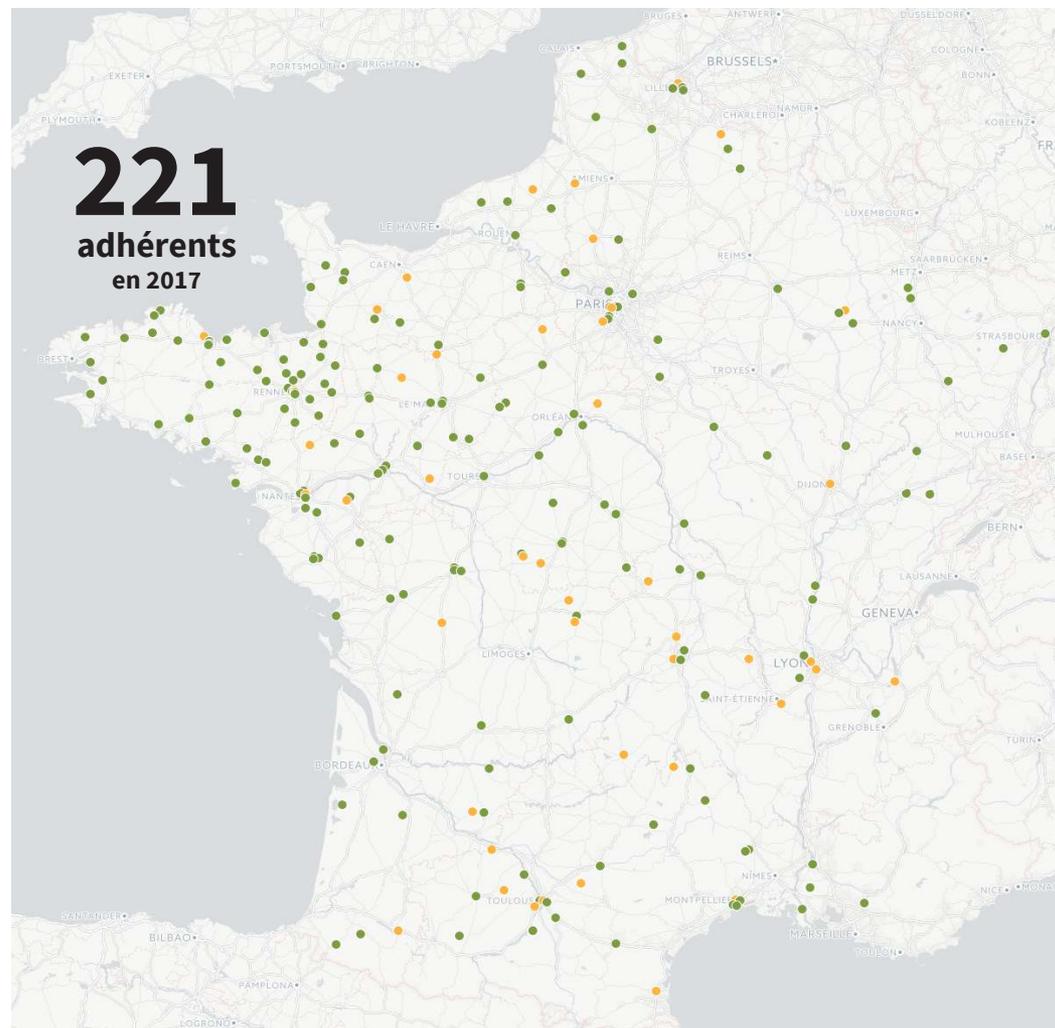
dont 4 Parcs naturels régionaux  
dont 28 Communautés de communes



**13%** (28)  
Collectivité territoriale

dont 34 Fédérations de Chasse  
dont 17 Syndicats de bassin versant

**33%** (73)  
Structure environnementale



## Site internet et lettres d'information

**L'Afac-Agroforesteries, le réseau des professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie**

En 2017, l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) fédère 224 adhérents, dont 177 structures œuvrant en faveur de la préservation, de la plantation et de la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes.

Porte-parole de ces acteurs, le réseau Afac-Agroforesteries mutualise les expériences et les pratiques, contribue à la structuration des filières économiques de l'arbre champêtre. Il est force de proposition pour la définition de politiques publiques favorables aux systèmes agroforestiers et bocagers.

**Focus**

- L'Afac-Agroforesteries vous adresse ses meilleurs voeux 2018**  
Administrateurs et salariés de l'Afac-Agroforesteries vous souhaitent une très belle année 2018 et vous invitent à plusieurs événements qui se tiendront durant l'année. [En savoir plus](#).
- AG Afac-Agroforesteries - 28 février 2018 à Sare (Pays basque)**  
L'Afac-Agroforesteries vous invite à participer à son assemblée générale ordinaire 2018 qui aura lieu à Sare dans le Pays basque. L'assemblée générale ordinaire sera précédée d'une assemblée générale extraordinaire. L'inscription en ligne est obligatoire et se clôture le 21 février 2018. [Inscrirez-vous en cliquant ici](#).
- Lancement de l'appel à candidatures "agrément BCAA7" - 2018**  
Dans le cadre de l'application des Bonnes Conditions Agro-Environnementales pour le maintien des particularités topographiques (BCAA7) et pour préserver au mieux le bocage en France, un dispositif d'agrément a été mis en place par l'Afac-Agroforesteries.

**Actualités**

**Le réseau des professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie**

**Le rôle de l'association**

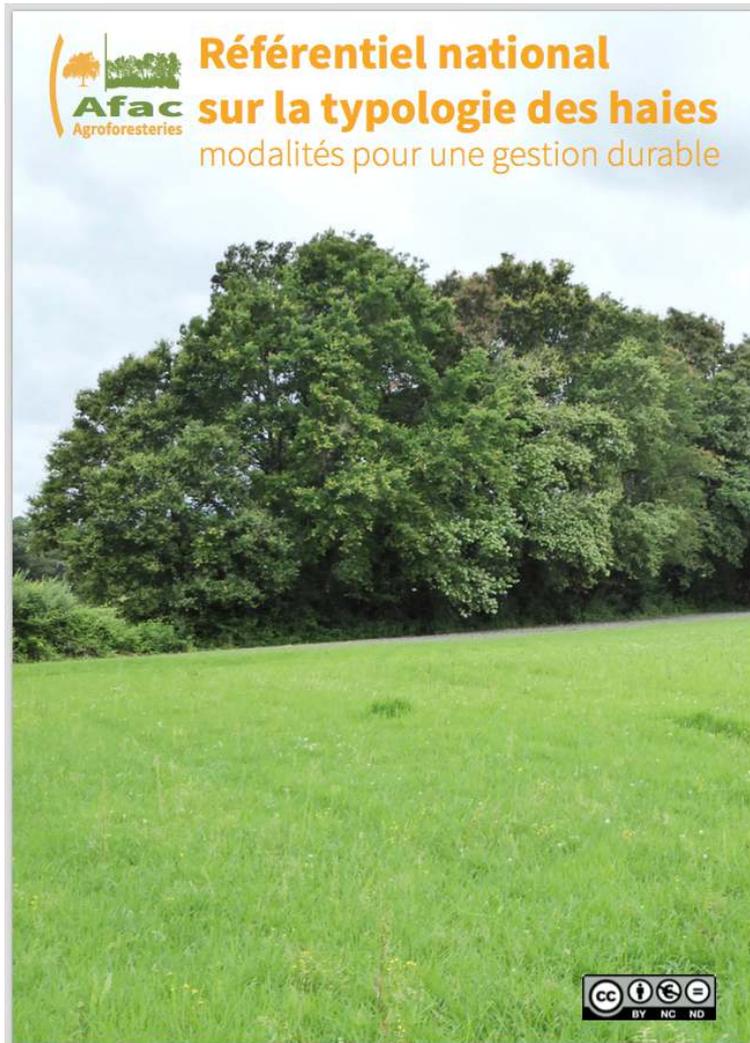
**Référentiel national sur la typologie des haies**  
Dans le cadre du projet de certification Bois Bocage porté par l'association, l'Afac-Agroforesteries réalise un référentiel national sur la typologie des haies. La réalisation de ce référentiel vise à être la plus possible prise en compte de 25 structures professionnelles de la haie et mesure les principales zones bocagères de France. L'Afac-Agroforesteries lance un appel à contribution pour enrichir et compléter ce référentiel.

**Rencontre 2018**  
La journée de formation et d'échanges techniques de l'Afac-Agroforesteries se tiendra le 23 décembre 2017 à Toulouse. Ce sera sur thème « Les outils de prise en compte de la biodiversité aux interfaces du paysage, de l'agriculture et du système arboré ». Le programme complet vous sera communiqué prochainement. Ces journées sont ouvertes à tout le réseau national de conseils et structures agroforestiers. Mais vous serez aussi bienvenus pour un événement !

**Végétal local**  
L'Afac-Agroforesteries vient de publier un rapport "Développer la filière arbres et arbustes labellisés Végétal local et dynamiser le marché de grains". Il donne le état de dispositif d'aide aux producteurs agricoles dans le domaine "végétal local", préparé en 2016 par l'Afac-Agroforesteries avec le soutien de la Fondation Yves Rocher.

**Plantons l'avenir avec la Fondation Yves Rocher**  
Le 1er mai 2017, l'Afac-Agroforesteries a lancé un appel à projets « Plantons 3 millions d'arbres en France » pour la plantation de 400 000 arbres sur la saison 2017-2018. Il s'agit de la 6ème campagne de ce programme, soutenu par la Fondation Yves Rocher - Institut de France. 17 coordinateurs

## Faire référence – panorama des haies en France



Typologie des haies en France suivant les modalités de gestion pour un renouvellement des haies			
<b>Haie en devenir</b>	<b>1</b> ● haie résiduelle  p. 14	<b>2</b> ● haie de colonisation  p. 14	
<b>Taillis simple</b>	<b>3</b> ● cèpée d'arbustes  p. 16	<b>4</b> ● cèpée d'arbres  p. 22	<b>5</b> ● taillis foresté de hêtres  p. 28
<b>Taillis mixte</b>	<b>6</b> ● cèpée d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces  p. 30	<b>7</b> ● cèpée d'arbres et d'arbustes  p. 36	
<b>Futaie régulière</b>	<b>8</b> ● hauteurs jets du même âge  p. 40	<b>9</b> ● alignement d'arbres émondés  p. 46	<b>10</b> ● alignement de têtards  p. 50
<b>Futaie irrégulière</b>	<b>11</b> ● hauteurs jets d'âges différents  p. 56	<b>12</b> ● hauteurs jets avec têtards  p. 60	<b>13</b> ● hauteurs jets avec arbres émondés  p. 60
<b>Taillis sous futaie</b>	<b>14</b> ● hauteurs jets avec cèpée d'arbustes taillés sur les trois faces  p. 62	<b>15</b> ● hauteurs jets avec cèpée d'arbustes  p. 66	<b>16</b> ● hauteurs jets avec cèpée d'arbres  p. 70
			<b>17</b> ● hauteurs jets avec cèpée d'arbres et d'arbustes  p. 72
	<b>18</b> ● têtards avec cèpée d'arbustes taillés sur les trois faces  p. 74	<b>19</b> ● cèpée d'arbustes et têtards  p. 76	<b>20</b> ● cèpée d'arbres et têtards  p. 78
			<b>21</b> ● hauteurs jets avec têtards et cèpée d'arbres et d'arbustes  p. 80

**Platanes têtards en bord de cours d'eau du ...?**



A landscape photograph showing a low hedge in the foreground, several large bare trees in the middle ground, and a grassy field under a clear blue sky. The trees are mostly without leaves, suggesting a late autumn or winter setting. The shadows of the trees are cast long and dark on the grass. The sky is a clear, bright blue.

**Haie basse ponctuée  
d'arbres en...?**

**Taillis ...? en Normandie**



**Haie de hêtres dans la  
Montagne Noire, conduite  
en ...?**





**La gestion durable du bocage**



**La BCAE7 et la PAC**



**Arbres et arbustes « Végétal local »**



**Arbre champêtre et biodiversité**

# 6èmes Rencontres nationales arbres et haies champêtres



**Ressources en eau, ressource bocagère**

A group of people are seated around long tables in a meeting room, engaged in a discussion. A woman stands at the front of the room, holding a document, near a projector screen displaying a presentation. The room features exposed wooden beams on the ceiling and large windows on the left side. The overall atmosphere is professional and collaborative.

## 7. Fonctionnement de l'association

## Collège 1

 <p><b>Présidente</b></p>	 <p><b>Vice-président</b></p>	 <p><b>Membre du bureau</b></p>				
<b>Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine</b> Françoise SIRE	<b>Mison Bocage - Yves GABORY</b>	<b>Mission Haies Auvergne</b> Sylvie MONIER	<b>AFAHC Occitanie</b> Nathalie HEWISON	<b>Les Planteurs Volontaires</b> Alan GUILLOU	<b>Haies Vives d'Alsace</b> Jacques DETEMPLE et Floriane DUPRE en suppléante	<b>Passages</b> Franck VIEL

## Collège 2

			 <p><b>Secrétaire</b></p>			
<b>ATBVB</b> Catherine MORET	<b>CAUE de la Creuse</b> Marin BAUDIN	<b>FABM - Pascal LECAUDEY, représenté en permanence par Eddy CLERAN</b>	<b>FNC - Willy SCHRAEN représenté en permanence par Olivier CLEMENT</b>	<b>Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire</b> Dominique BORDEAU représenté en permanence par Philippe GUILLET	<b>CREN Poitou-Charentes - Patricia BUSSEROLLE représentée en permanence par Michel BOUTAUD</b>	<b>Parc Naturel Régional de la Brenne</b> Dany CHIAPERRO et Clémence LEGROS en suppléante

## Collège 3

 <p><b>Vice-président</b></p>	 <p><b>Trésorier</b></p>					 <p><b>Membre du bureau</b></p>
<b>A titre individuel</b> Philippe HIROU	<b>SCIC Bois Bocage Energie</b> Laurent NEVOUX	<b>A titre individuel</b> Xavier DEVAUX	<b>A titre individuel</b> David GRANGIRARD	<b>Agroof</b> Fabien LIAGRE	<b>Solagro</b> Frédéric COULON	<b>A titre individuel</b> Pierre BALLAIRE

**Présidente**



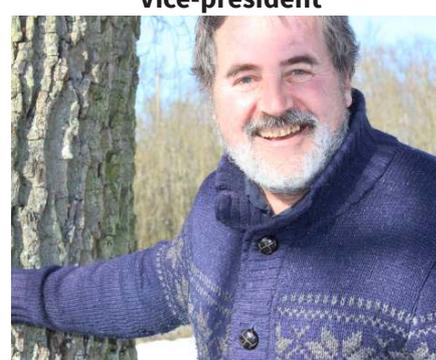
**Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine**  
Françoise SIRE

**Vice-président**



**Mision Bocage - Yves GABORY**

**Vice-président**



**A titre individuel**  
Philippe HIROU

**Trésorier**



**SCIC Bois Bocage Energie**  
Laurent NEVOUX

**Secrétaire**



**FNC - Willy SCHRAEN représenté en  
permanence par Olivier CLEMENT**

**Membre du bureau**



**Mission Haies Auvergne**  
Sylvie MONIER

**Membre du bureau**



**A titre individuel**  
Pierre BALLAIRE

Axe	Commission	Référents	Animateur	Etat
Animation du réseau Afac-Agroforesteries	6èmes Rencontres	Catherine MORET	Baptiste SANSON	En cours
		Philippe HIROU		
	Communication	Françoise SIRE	Baptiste SANSON	En cours
		–		
	Formation	Olivier CLEMENT	Paule POINTEREAU	2018
		Fabien LIAGRE		
Réseau de conseillers	Yves GABORY	Paule POINTEREAU	2018	
	Françoise SIRE			
Filières, recherche et développement	Certification bois bocager géré durablement	Laurent NEVOUX	Paule POINTEREAU	En cours
		Catherine MORET		
	Végétal local	Michel BOUTAUD	Baptiste SANSON	En cours
		Jacques DETEMPLE		
	Appel à projet CASDAR	Fabien LIAGRE	Baptiste SANSON	En cours
		Frédéric COULON		
Politiques de l'arbre "hors forêt"	BCAE7	Eddy CLERAN	Paule POINTEREAU	En cours
		Catherine MORET		
	Arbre et future PAC	Yves GABORY	Baptiste SANSON	2018
		Fabien LIAGRE		
	Arbre et réglementation en urbanisme	Pierre BALLAIRE	Baptiste SANSON	2018
		Dany CHIAPPERO		



**Baptiste Sanson**

Directeur – Chargé de projets  
baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr



**Paule Pointereau**

Directrice adjointe – Responsable de développement  
paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr



**Marie-Hélène Berthoud**

Assistante administrative et financière  
administration@afac-agroforesteries.fr



**Thomas Drouet**

Assistant communication – Webmaster  
communication@afac-agroforesteries.fr

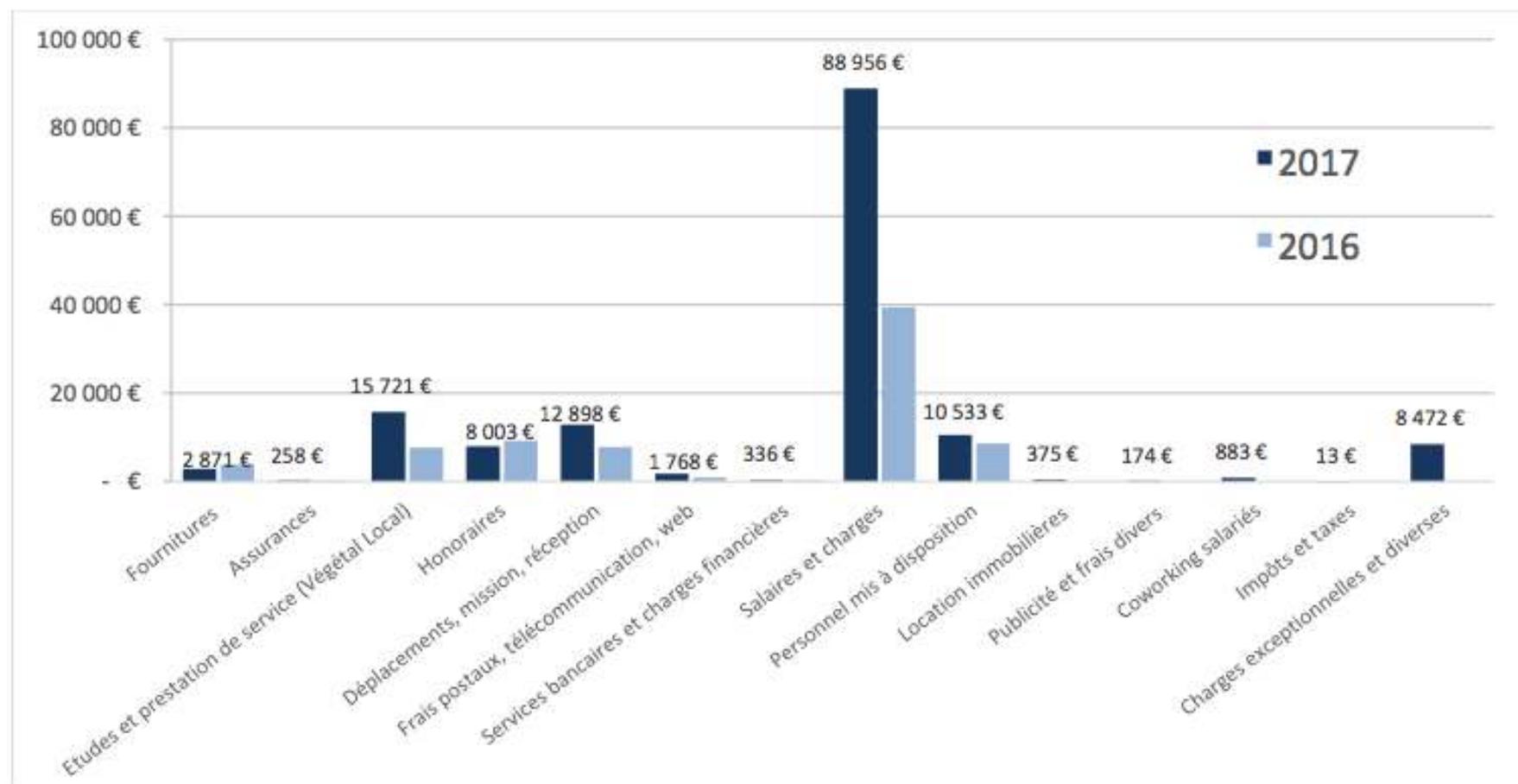
Lecture et approbation  
du rapport financier 2017  
et du budget prévisionnel 2018

### Compte de résultat 2017

#### charges

Total charges = **151 260 €**

Total charges = **78 308 €**



**Valorisation du temps bénévole = 45 000€**

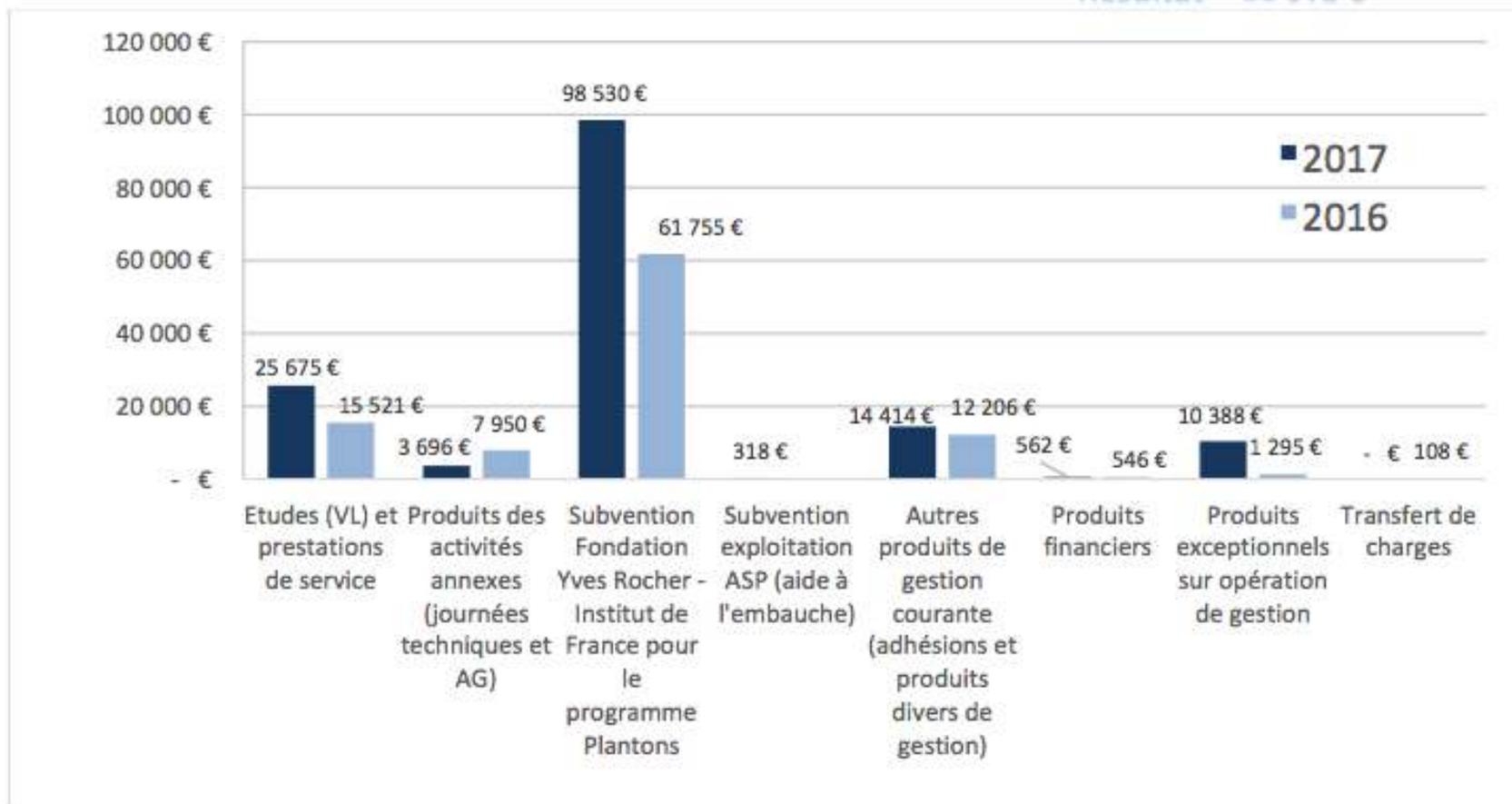
## Compte de résultat 2017 produits

Total produits = **153 583 €**

Résultat = **2 323 €**

Total produits = 99 381 €

Résultat = 21 073 €



**Valorisation du temps bénévole = 45 000€**

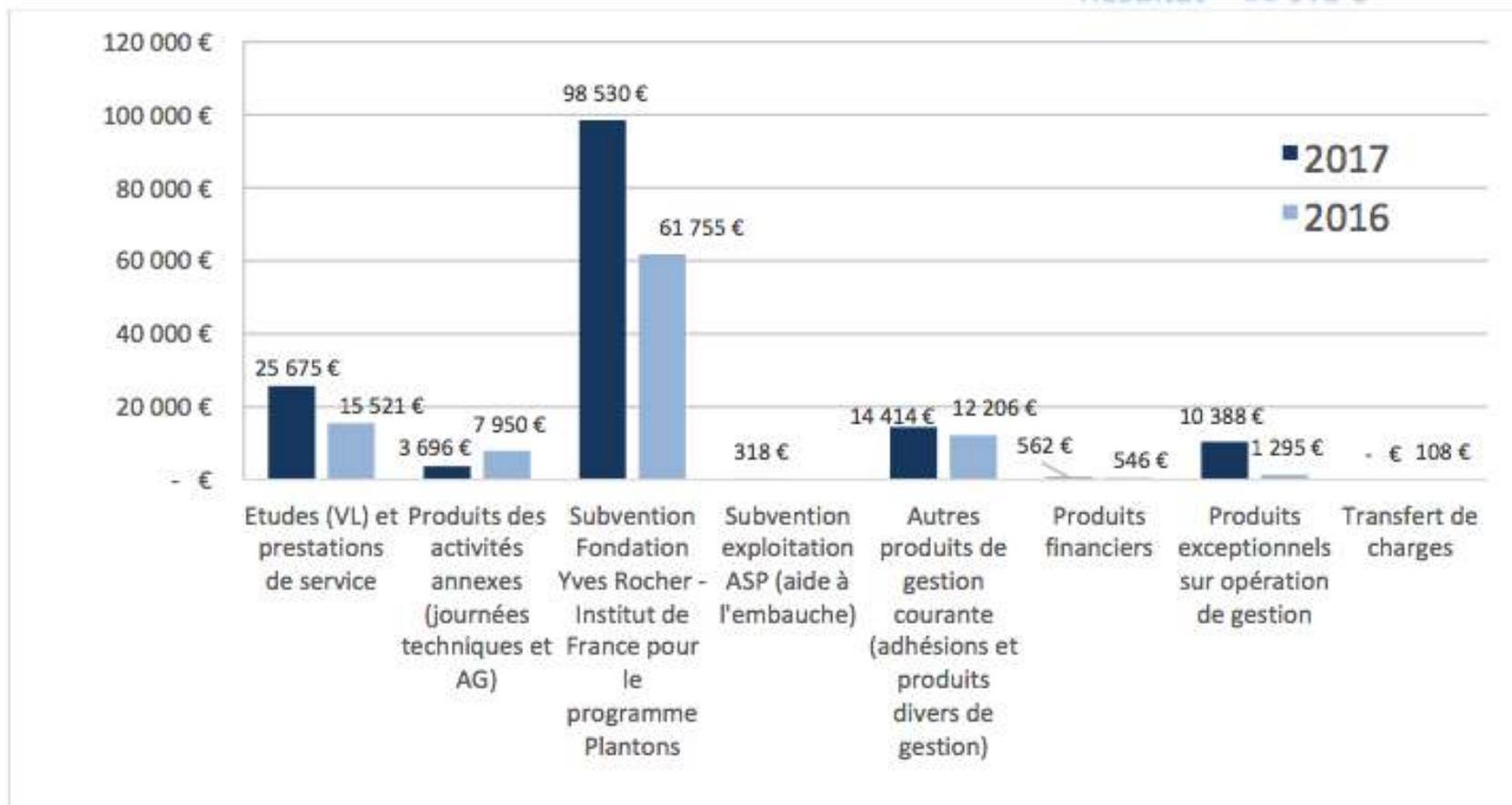
## Compte de résultat 2017 produits

Total produits = **153 583 €**

Résultat = **2 323 €**

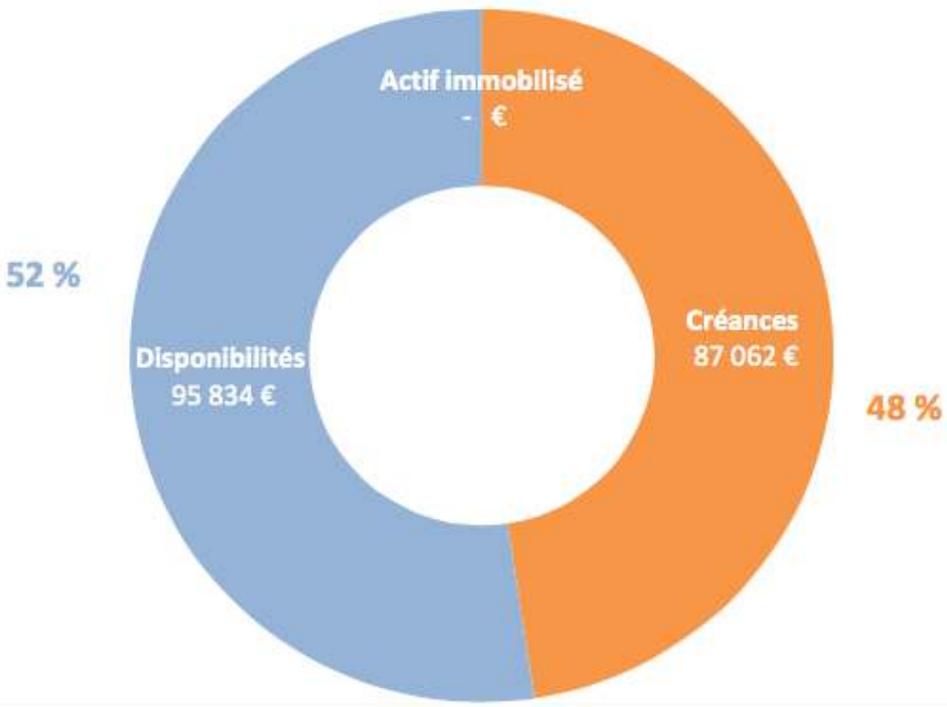
Total produits = **99 381 €**

Résultat = **21 073 €**



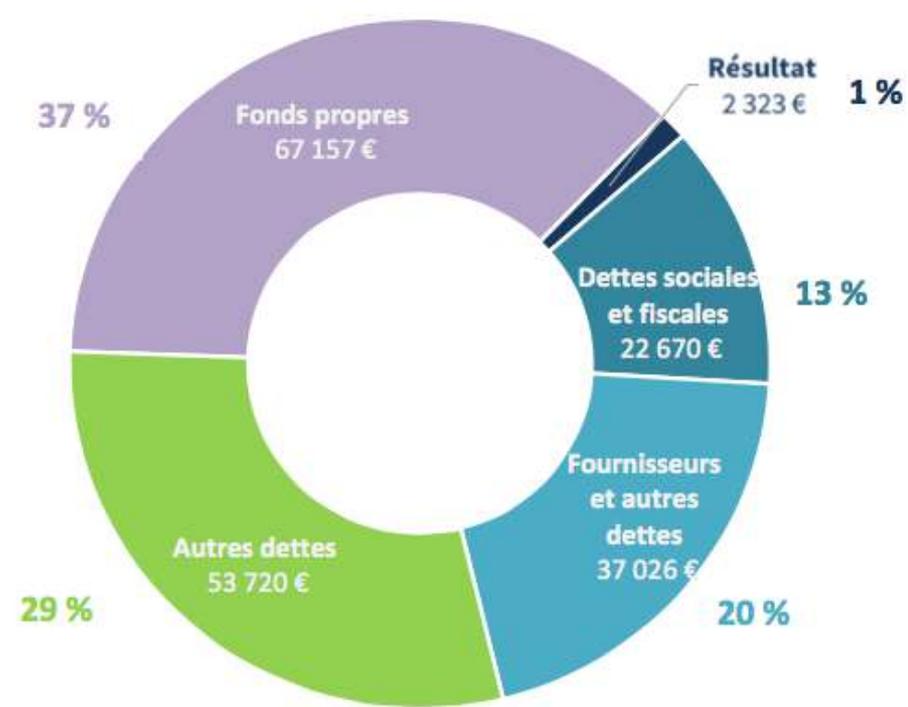
**Valorisation du temps bénévole = 45 000€**

### Bilan 2017 Actif



Total actif = **182 897 €**

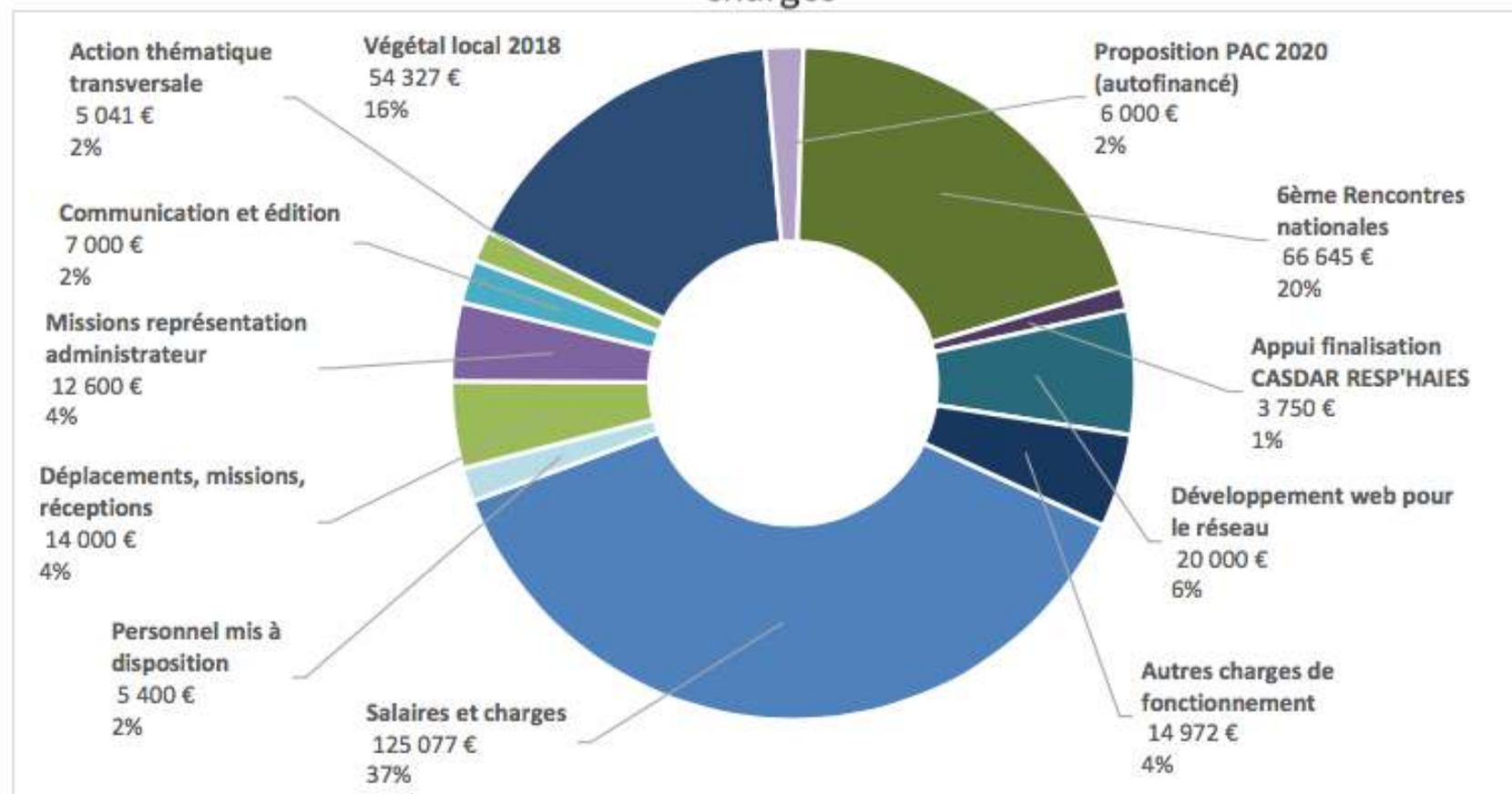
### Bilan 2017 Passif



Total passif = **182 897 €**

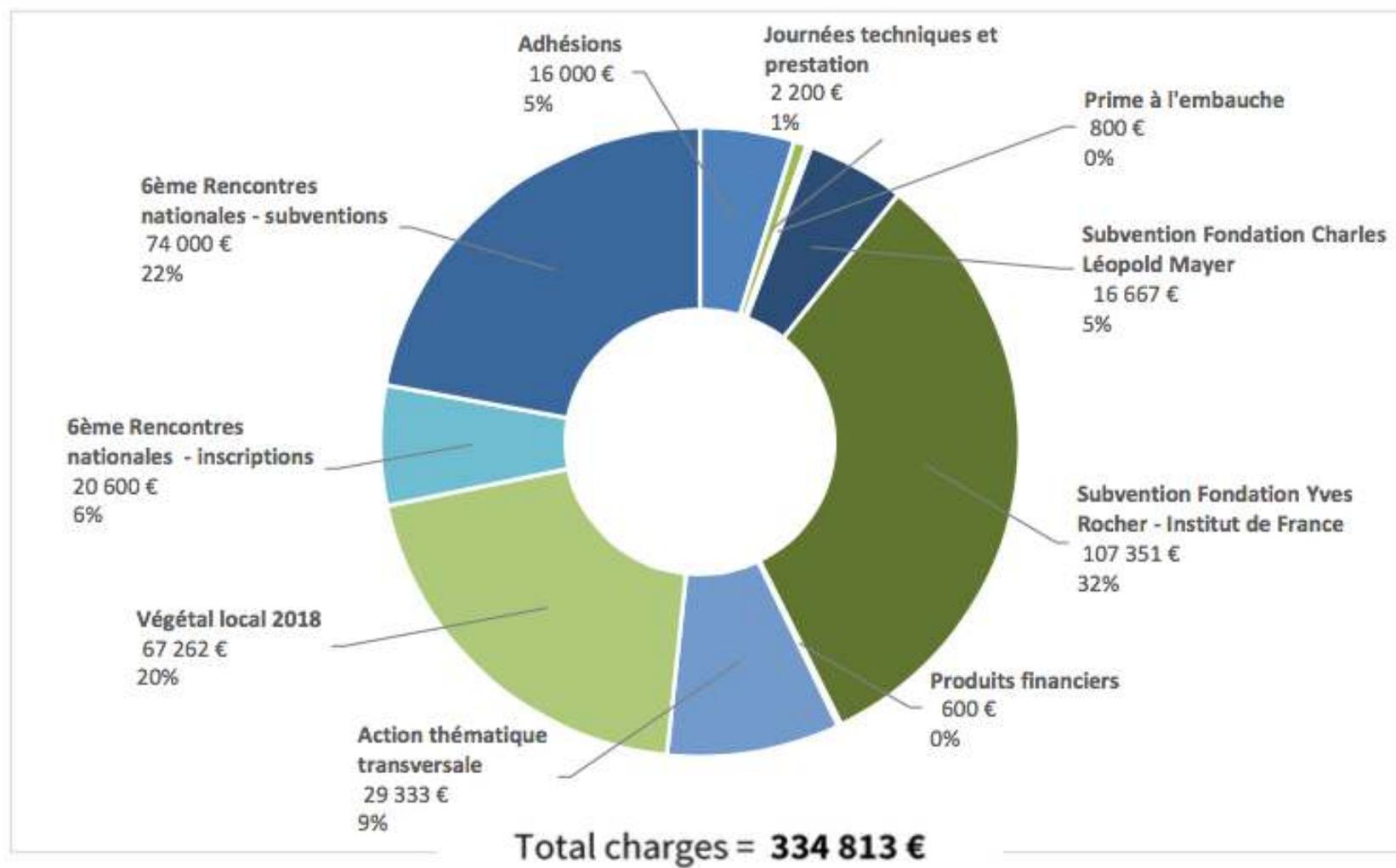
### Budget prévisionnel 2018

#### charges



Total charges = **334 813 €**

## Budget prévisionnel 2018 produits



# Election du nouveau Conseil d'administration 2018-2019

## Le premier collège

est composé des structures dont l'objet premier est la prise en compte de la haie, de l'arbre hors forêt et de toutes les agroforesteries.

- > **Mission Bocage** - Yves GABORY - **poursuit son mandat**
- > **Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine** - Françoise SIRE - **poursuit son mandat**
- > **Mission Haie Auvergne - Union Régionale des forêts d'Auvergne** - Sylvie MONIER - **poursuit son mandat**
- > **AFAHC Occitanie** - Nathalie HEWISON - **poursuit son mandat**
- > **Les Planteurs Volontaires** - Alan GUILLOU - **se représente**
- > **Haies Vives d'Alsace** - Jacques DETEMPLE - **se représente**
- > **Passages** - Franck VIEL - **poursuit son mandat**

Nombre total d'administrateurs : 7/7 - 2 postes à pourvoir - 2 renouvellements

## Le deuxième collège

est composé des collectivités et des administrations de l'Etat, des organismes de l'agriculture et de la forêt, des associations dont la prise en compte de la haie et de l'arbre hors forêt n'est pas l'objet principal.

- > **Association des techniciens de bassins versants bretons (ATBVB)** - Catherine MORET - **se représente**
- > **CAUE de la Creuse** - Marin BAUDIN - **poursuit son mandat**
- > **La Fédération des Boisement de la Manche (FABM)** - Pascal LECAUDEY, représenté en permanence par Eddy CLERAN - **poursuit son mandat**
- > **Fédération Nationale des Chasseurs** - Willy SCHRAEN représenté en permanence par Olivier CLEMENT (Fédération Régionale des Chasseurs du Pays de la Loire) - **se représente**
- > **CREN Poitou-Charentes** - Patricia BUSSEROLLE représentée en permanence par Michel BOUTAUD - **poursuit son mandat**
- > **Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire** - Dominique BORDEAU représenté en permanence par Philippe GUILLET (Chambre d'agriculture de la Sarthe) - **poursuit son mandat**
- > **Parc Naturel Régional de la Brenne** - Dany CHIAPERRO - **se représente**

Nombre total d'administrateurs : 7/7 - 3 postes à pourvoir - 3 renouvellements

## Le troisième collège

---

est composé d'entreprises, des centres de recherche et des établissements d'enseignement et de toutes autres personnes adhérant à titre personnel.

- > **A titre individuel** - Xavier DEVAUX (Conseil départemental de la Creuse) - **poursuit son mandat**
- > **A titre individuel** - David GRANGIRARD (Institut Polytechnique La Salle Beauvais) - **démissionne**
- > **Agroof** - Fabien LIAGRE - **poursuit son mandat**
- > **SCIC Bois Bocage Energie** - Laurent NEVOUX - **poursuit son mandat**
- > **Solagro - bureau d'étude associatif** - Frédéric COULON - **se représente**
- > **A titre individuel** - Philippe HIROU - **poursuit son mandat**
- > **A titre individuel** - Pierre BALLAIRE - **se représente**
- > **SCIC Mayenne Bois Energie** - Emmanuel LELIEVRE - **nouveau candidat**

Nombre total d'administrateurs : 7/7 - 3 postes à pourvoir - 2 renouvellements - 1 candidature

Merci pour votre attention !

